

Appel à Manifestation d'Intérêt

« A.M.I »

Programmation

Unique 2024

Politique de la Ville

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants ».

Article de 1 de la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014

SOMMAIRE

1° - PREAMBULE	P°3 à P°4
2° - PRESENTATION DU CADRE GENERAL DU CONTRAT DE VILLE	P°4 à P°11
3° - LES ACTEURS CONCERNES	P°11
4° - LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE	P°12
5° - LES CREDITS MOBILISABLES	P°13 à P°16
6° - PUBLICS CIBLES	P°17
7° - CALENDRIER D'INSTRUCTION DE LA PROGRAMMATION	P°18
8° - CRITERE DE RECEVABILITE DES DOSSIERS	P°18 à P°20
9° - PROCEDURE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS	P°20
10° - PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS	P°20 à P°21
11° - PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR	P°21
12° - SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS	P°21
13° - COMMUNICATION AUTOUR DES PROJETS	P°22
14° - TEMPS FORTS	P°22
15° - VADEMECUM DU PORTEUR DE PROJET	P°22
16° - CONTACTS	P°23 à P°24

1° - PREAMBULE

Dans le cadre de l'ambition portée par le président de la République pour les quartiers populaires, la nouvelle génération des contrats de ville « Quartiers 2030 » prendra la suite des contrats de villes actuels au 1^{er} janvier 2024 et pour 6 ans avec un objectif : amplifier la mobilisation de tous afin de permettre à ces quartiers de sortir de la situation de décrochage socio-économique dans laquelle ils se trouvent.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 fixe les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville dans les départements métropolitains.

Le contenu de la nouvelle génération des contrats de ville devra être recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers, articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires. Les contrats de ville pourront comprendre un volet investissement.

Dans le cadre partenarial des contrats de ville, la circulaire invite à déterminer des poches de pauvreté situées hors de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), mais couvertes par un contrat de ville, qui pourront se voir allouer une part de l'allocation territoriale des crédits du programme 147. Elle fixe par ailleurs un objectif de 50% de financements pluriannuels par convention pluriannuel d'objectifs (CPO).

Pour l'écriture du prochain contrat de ville 2024-2030, la CAMVS est accompagnée par le cabinet ASDO afin d'écrire sa prochaine stratégie en direction des quartiers politique de la ville.

Des temps de rencontre sont organisés par la CAMVS avec les partenaires et les habitants.

La CAMVS a donné une place centrale aux habitants avec des tables citoyennes. Ces tables ont été organisées conjointement par la CAMVS et les communes en politique de la ville.

Elles ont permis aux habitants et aux partenaires de définir et d'échanger sur les constats et les enjeux.

Un séminaire a réuni une centaine de professionnels. Le séminaire a été l'occasion de prioriser des objectifs du prochain contrat de ville.

D'autres rencontres seront organisées d'ici la fin d'année 2023 pour définir des projets de quartier, mobiliser les partenaires institutionnels et répondre aux attentes des habitants.

La CAMVS mène une concertation avec les signataires du contrat de ville.

Cette concertation doit permettre de définir les engagements, d'intégrer les dispositifs et d'identifier le droit commun de chaque signataire.

Suite au travail de concertation, les élu(e)s valideront le contrat de ville 2024-2030.

Concernant le cadre financier de la programmation unique, les crédits de droit commun (Etat, Région, Département, CAF, ARS, Jeunesse et Sports...) sont à mobiliser en amont des crédits spécifiques.

Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation...) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans faire référence à la notion de QPV.

Ces **politiques de droit commun** relèvent des compétences de toutes les institutions signataires du Contrat de Ville.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt relatif à la programmation politique de la ville sera **unique** à l'ensemble des crédits spécifiques Etat, Région, CAMVS, communes et bailleurs sociaux au titre de l'Abattement de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (A. TFPB). L'ensemble des dossiers sollicitant des crédits spécifiques seront instruits par un **comité partenarial**.

L'instruction partagée se fait selon un calendrier et un tableau de programmation uniques pour l'ensemble des dispositifs (Hors FIPDR - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, dispositif instruit à l'échelle de la Préfecture de Lille). Les actions sollicitant du F.I.P.D.R sont cependant inscrites dans cette programmation renforçant ainsi la cohérence de l'ensemble des projets orientés en direction des QPV.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objectif de recenser les projets politique de la ville 2024 en attendant la signature du prochain contrat de ville et la nouvelle géographie prioritaire. Le nouveau contrat définira précisément la prochaine stratégie en direction des quartiers politique de la ville pour 2024-2030. L'AMI évoluera en fonction de la validation du prochain contrat de ville et des priorités de l'Etat.

2° - PRESENTATION DU CADRE GENERAL DU CONTRAT DE VILLE

A° - LES PRINCIPES FONDAMENTAUX ET PRIORITES

L'AMI comprend un socle consacré à des thématiques prioritaires.

Le contrat de ville de la CAMVS est en cours d'élaboration. Les constats, enjeux et objectifs pourront être amenés à évoluer en fonction des prochains travaux.

- **L'éducation**, avec notamment la réussite scolaire et éducative, l'obligation de formation des 16-18 ans, l'orientation des jeunes ainsi que le soutien à la parentalité (notamment les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents – REAAP) sur une tranche d'âge allant de 0 à 25 ans.

Enjeux et constats identifiés dans les tables citoyennes :

Des besoins en matière d'accompagnement parental et éducatif :

- Des parents qui demandent à être davantage soutenus face aux difficultés scolaires de leurs enfants
- La nécessité de renforcer des liens entre l'école et les parents
- De fortes préoccupations sur la réussite scolaire des enfants et promouvoir la lutte contre l'illettrisme
- Des préoccupations relatives à la nutrition et aux habitudes alimentaires des jeunes parents
- Des difficultés d'accès aux services de PMI et de prise de rendez-vous, soulignant la nécessité d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité de ces services
- Le besoin d'offrir un accompagnement spécifique aux femmes enceintes se trouvant parfois en situation d'isolement

Un manque de structures d'accueil et de services à la petite enfance :

- La nécessité de renforcer et diversifier les offres d'activités adaptées à la petite enfance, telles que des programmes d'éveil et des séances de sophrologie à destination des parents et des enfants
- Le besoin d'améliorer la disponibilité des solutions de garde
- Des places d'urgence jugées insuffisantes pour répondre aux situations nécessitant une prise en charge immédiate

Des enjeux liés au bien-être des jeunes :

- Des habitants préoccupés par la santé mentale, les comportements addictifs et les addictions chez les jeunes
- Des jeunes dépendants des réseaux sociaux
- Des comportements à risque chez les jeunes (prostitution de mineurs, drogues de synthèse, consommation des écrans, etc.)

Des besoins concernant les loisirs des jeunes :

- L'insuffisance des infrastructures de loisirs et d'accès à la culture pour les jeunes.
- Des difficultés à capter et à intégrer les jeunes âgés de 14 à 17 ans dans les structures de loisirs existantes.
- Le besoin de référents et de médiateurs pour établir le lien avec les jeunes.

Au travers de cette thématique, il pourrait être pertinent de promouvoir l'égalité et la citoyenneté par des actions de formation, sensibilisation ou de communication autour des valeurs de la République, la laïcité ou le vivre-ensemble.

Pour rappel, les porteurs de projets devront se former aux valeurs de la République et à la laïcité.

La prévention et la lutte contre le harcèlement peuvent être également traitées à partir d'interventions à co-construire avec l'éducation nationale et les parents. Les enfants et les jeunes seront ciblés en priorité. Ils devront participer à la réalisation des actions (événements, concours d'affiche, clip vidéo...) et être sensibilisés sur le sujet.

Objectifs :

- Développer l'offre à destination des enfants et des jeunes et sa pertinence vis-à-vis des besoins de ce public
- Renforcer l'alliance éducative et le travail partenarial entre acteurs
- Stimuler la participation des jeunes.
- **La santé** (dont la santé mentale) avec notamment la prévention et l'accès aux soins, l'accès aux sports et à une alimentation saine, la prise en compte du vieillissement, le diagnostic et la prise en charge des personnes en situation de handicap.

Enjeux et constats identifiés dans les tables citoyennes :

Un manque d'information sur les ressources de santé :

- La nécessité d'une meilleure communication sur les ressources de santé existantes
- Le besoin d'information accrue sur les dépistages, les schémas de vaccination et les services d'urgence spécialisés
- Des attentes en matière de sensibilisation et sur l'ouverture des discussions autour du sujet de la santé.

Un accès obstrué aux soins et aux services de santé :

- Une diminution du nombre de médecins généralistes libéraux qui risque de s'aggraver avec 1/3 des praticiens proches de la retraite
- La nécessité d'attirer de jeunes professionnels de la santé
- Un besoin criant de spécialistes tels que dentistes, psychomotriciens, pédiatres, psychologues et ophtalmologues
- Des freins liés à la mobilité pour accéder aux services de santé posant des défis, notamment en raison de l'insuffisance des transports en commun

Un enjeu majeur sur la santé mentale et les addictions :

- Le besoin de prises en charge professionnelles pour répondre aux problèmes liés aux addictions
- Une demande croissante de services de santé mentale pour les enfants, nécessitant plus de psychologues spécialisés

Des besoins sur le bien-être en général :

- La promotion d'une alimentation équilibrée, de l'activité physique et de la santé de façon globale est un enjeu important pour améliorer la santé de la population.

Objectifs :

- Faciliter l'accès aux soins et à l'information.
- Lutter contre les addictions et les consommations à risque.
- **L'emploi**, avec notamment l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des allocataires du RSA, la formation professionnelle l'employabilité des jeunes, des femmes et des seniors, la levée des freins à l'emploi.

Enjeux et constats identifiés dans les tables citoyennes :

Des difficultés à l'insertion professionnelle des jeunes :

- Des jeunes et des parents démunis en matière d'orientation professionnelle, et une transition particulièrement difficile entre le collège et le lycée
- Des jeunes qui appréhendent et sont réticents à s'engager auprès des structures d'accompagnement
- Une population relativement jeune qui a tendance à quitter le territoire.
- Des stages peu adaptés et un manque d'accompagnement dans les démarches d'information

Des difficultés à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA :

- La nécessité d'améliorer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Des difficultés en matière d'emploi des seniors :

- Les travailleurs seniors ont des difficultés à trouver des emplois ou des formations adaptés à leurs profils

Des enjeux de communication sur les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi :

- Des lacunes en matière de communication et de diffusion des initiatives et actions liées à l'emploi
- Une absence de visibilité sur les secteurs en tension et les possibilités de formation correspondantes

De nombreux obstacles à l'employabilité :

- Une faible expérience professionnelle des habitants
- Un manque de dispositifs favorisant la découverte des formations supérieures et l'orientation professionnelle
- Une population active fragile et une forte présence d'entrepreneurs individuels nécessitant une formation et un accompagnement dans la création d'entreprises
- Des problèmes de mobilité entravant l'accès à l'emploi en raison d'horaires de transport peu adaptés

Objectifs :

- Permettre à chaque jeune issu des QPV de s'insérer professionnellement de façon sereine.
- Lever les freins périphériques à l'emploi.
- Lutter contre les discriminations au travail.

- **La transition écologique**, avec notamment la rénovation de l'habitat dégradé, la lutte contre la précarité énergétique, la mobilité, l'accès à une alimentation durable, la lutte contre les îlots de chaleur.

Enjeux et constats identifiés dans les tables citoyennes :

Un besoin d'accompagnement en matière d'économie d'énergie et de sobriété énergétique :

- Le besoin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de lutter contre les passoires énergétiques
- La nécessité de promouvoir des mobilités douces : le constat de l'absence de voies cyclables pour favoriser les déplacements écologiques

La nécessité de sensibiliser aux enjeux liés au réchauffement climatique :

- Des sensibilisations, sessions d'informations à réaliser auprès de la population, et dès le plus jeune âge (dans les écoles, les associations...)

Des attentes concernant les espaces verts des quartiers :

- La carence en espaces verts arborés, engendrant des îlots de chaleur
- Une négligence dans l'entretien des espaces verts, tels que leur taille inappropriée ou un arrosage inadapté en plein soleil

Des enjeux sur la gestion des déchets :

- Le besoin d'améliorer la gestion des déchets avec une offre adéquate de bacs de tri

Objectifs :

- Promouvoir la place de la nature et des espaces verts dans le quotidien des habitants.
- Valoriser une consommation durable, responsable et économique.

- **La sécurité** (vidéo-protection) et la prévention de la délinquance, et notamment la lutte contre les trafics de stupéfiants ou encore la lutte contre les violences intrafamiliales.

Enjeux et constats identifiés dans les tables citoyennes :

Un sentiment d'insécurité fort dans les quartiers :

- Des habitants inquiets face aux problématiques de trafic, de bagarres, de vols, etc., expriment des préoccupations relatives à la sécurité publique
- Un besoin de présence policière renforcée et de sanctions plus sévères pour les récidivistes, afin d'assurer la sécurité et de dissuader les comportements délinquants
- Des problèmes récurrents de harcèlement, tant dans les espaces publics que dans les établissements scolaires
- La présence d'environnements dégradés et mal éclairés, propices à l'incivilité, à la consommation de substances illicites et aux comportements à risque.

Des enjeux en matière de propreté et de nuisances :

- Des problèmes de propreté, qui impactent le bien-être des habitants et incluent le jet de déchets par les fenêtres, les dépôts sauvages et les actes de dégradation,
- Des nuisances sonores qui dérangent les habitants

De fortes attentes concernant la sécurité routière :

- Des préoccupations en matière de sécurité aux abords des établissements scolaires et difficultés à assurer un dépôt sécurisé des enfants.
- Le non-respect des règles de sécurité, notamment sur les routes, et l'incivilité manifestée par certains individus.
- La prévalence de stationnement anarchique et abusif dans les voies publiques

Objectifs :

- Lutter contre les facteurs d'insécurité.
- Renforcer la sécurité routière.
- Valoriser le sens de la citoyenneté auprès des jeunes.
- **L'amélioration du cadre de vie**, travaillée notamment dans le **cadre des nouveaux projets de rénovation urbaine, la lutte contre toutes les discriminations ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes** sont des priorités transversales du contrat.

Enjeux et constats identifiés dans les tables citoyennes :

Des enjeux forts en matière de logement et d'habitat :

- Des décalages repérés entre le niveau des loyers et la qualité des logements
- L'insuffisance de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite
- L'urgence de la prise en charge des problèmes liés à l'insalubrité des logements et la nécessité de garantir des conditions de vie dignes pour tous et toutes
- Une attention particulière à avoir sur les logements privés, parfois très mal entretenus

Des besoins exprimés pour développer la vie sociale :

- La nécessité de développer des infrastructures sociales favorisant les sorties familiales et la mixité sociale
- Le besoin de créer des espaces de détente et des équipements adaptés aux besoins des seniors, pour lutter contre l'isolement des personnes
- Des habitants préoccupés face à la désertification commerciale dans certains quartiers

Des quartiers peu accessibles et des freins liés à la mobilité :

- Des demandes d'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, afin de favoriser leur inclusion dans l'espace urbain
- Des demandes de renforcement des services de transport dans les quartiers moins bien desservis pour faciliter les déplacements

Des difficultés pour les femmes en matière d'avenir et orientation professionnels :

- Des femmes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi et sont orientées vers des secteurs souvent porteurs d'emplois précaires, à temps partiel et mal rémunérés
- La découverte des métiers porteurs dans les secteurs où les femmes sont sous-représentées (industrie, numérique, logistique), ainsi que la promotion de l'entrepreneuriat, devraient être mis en avant
- La nécessité de renforcer la confiance en soi et le sentiment de compétence des femmes, de les aider à maîtriser la langue française, et de favoriser leur sentiment légitimité dans l'emploi et la formation

Un accroissement des discriminations :

- L'accroissement des discriminations sous toutes leurs formes et des mécanismes ségrégatifs
- L'intensification de la concurrence pour l'accès aux « biens rares » comme l'emploi, la formation ou le logement et le nombre de pratiques discriminatoires
- Des propos et actes xénophobes qui augmentent
- Des enjeux liés aux discriminations occultés par les problématiques sociales, qui sont priorisées par les acteurs du territoire

Un besoin de renforcer l'action des professionnels :

- Des besoins de formation des professionnels et la stimulation des échanges de bonnes pratiques pour améliorer leur action en matière de lutte contre les discriminations
- La nécessité de déconstruire les représentations que subissent les habitants permettant de ce fait de prévenir la production de discrimination
- La nécessité d'intervenir autant auprès des publics confrontés aux discriminations qu'auprès des acteurs en capacité d'accompagner ces publics
- Le besoin d'une dynamique de réseau capable de connecter les pratiques des différents acteurs pour que l'expérience de lutte contre les discriminations devienne cumulative sur le territoire

Objectifs :

- Rendre le quartier accessible et attractif.
- Développer la vie sociale au sein des QPV

- Promouvoir l'égalité femme/homme.
- Lutter contre les discriminations.

- Le contrat de ville doit également comporter une partie dédiée aux thématiques et projets spécifiques de chaque quartier : **lien social, accès aux droits, accès à la culture.**

Enjeux et constats identifiés dans les tables citoyennes :

Un manque de communication et de diffusion de l'information :

- L'absence de panneaux d'information pertinents limite la diffusion des actualités et des opportunités de participation citoyenne
- Une communication adaptée pour engager les jeunes est nécessaire
- Le besoin d'innover au-delà des flyers traditionnels pour capter l'attention et susciter l'intérêt des citoyens

Le sentiment de non-implication des citoyens :

- Les habitants expriment un sentiment de non-implication et d'exclusion dans les processus décisionnels et les actions communautaires
- Une faible implication et participation des habitants dans les initiatives locales
- Une difficulté à cibler les populations concernées et à répondre à leurs besoins spécifiques

Le manque de structures et d'initiatives de participation :

- La création d'un lieu identifié, tel qu'un café, favoriserait la circulation des informations et les échanges entre les citoyens
- La création d'un comité de parents/habitants en relation avec est proposée pour renforcer la participation citoyenne

La nécessité d'améliorer la qualité des équipements :

- La vétusté des équipements collectifs tels que les terrains de sport et les aires de jeux
- Des infrastructures sportives adéquates manquent pour répondre aux besoins de la population, notamment en termes de nombre de terrains, de salles de sport et d'équipements de qualité

Une offre culturelle et sportive à diversifier et à dynamiser :

- L'importance de dynamiser la vie sociale et d'organiser des activités communautaires
- Un manque de diversité et de qualité dans la programmation culturelle, avec peu de propositions adaptées aux différents publics et aux goûts variés

Des freins pour l'accès aux activités culturelles et sportives liés à la mobilité et aux coûts financiers :

- Une accessibilité réduite aux équipements culturels et sportifs, notamment pour les personnes à mobilité réduite ou vivant dans des quartiers éloignés
- Des habitants considérant les coûts d'accès aux activités culturelles et sportives élevés, ce qui peut constituer un frein à leur participation et à leur engagement

Objectifs :

- Mieux intégrer l'art et la culture au sein des QPV.
- Faciliter l'accès à la culture dès le plus jeune âge.
- Favoriser les pratiques sportives chez les habitants des QPV, dès le plus jeune âge et sans contraintes liées au genre.

- Lutter contre l'illectronisme.
- Développer une méthode d'action mieux coordonnée entre les différents acteurs du champ social.
- Soutenir l'accès aux droits pour lutter contre la précarité.
- Lutter contre le non-recours en renforçant le travail de repérage des publics « invisibles »

- Travailler sur l'enjeu de la communication pour mobiliser les habitants.
- Développer l'accès à l'information.
- Développer des formats de participation conviviaux.

☛ ORIENTATIONS LIEES A LA PROGRAMMATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE POUR LA PROPRIETE BATIE

Dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de la TFPB, les organismes HLM s'engagent à mettre en œuvre sur les QPV des actions destinées à améliorer les conditions de vie des habitants et habitantes s'inscrivant dans la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).

Les engagements pris constituent des outils importants dans la mise en œuvre du contrat de ville, en :

- améliorant l'attractivité de ces quartiers ;
- requalifiant l'habitat et le cadre de vie ;
- développant le lien social et les animations de quartier ;
- favorisant la cohésion sociale ;
- favorisant une meilleure coordination des acteurs impliqués dans le fonctionnement du quartier.

LA PROGRAMMATION A. TFPB SUIVRA LE MEME CHEMINEMENT QUE LA PROGRAMMATION PARTENARIALE ET FERA L'OBJET D'UNE INSTRUCTION PAR LA DDTM ET LES COMMUNES DANS LES MEMES FORMES ET SELON LE MEME PLANNING QUE L'INSTRUCTION PARTENARIALE

Le programme d'actions précisera :

- les actions de renforcement des moyens de gestion de droit commun et leur caractère additionnel,
- les actions spécifiquement mises en œuvre dans le cadre de l'abattement de TFPB.

Le programme d'actions devra tenir compte des actions éligibles conformes aux thématiques ci-après définies par le cadre national d'utilisation de la TFPB et détaillées en page 7 du « livret du Bailleur » (téléchargeable sur le site de la DDTM du Nord, ainsi que le document « programme action.xls ») :

1. Présence de proximité : renforcement et formation / soutien ;
2. Entretien / Maintenance, gestion des déchets, encombrants, épaves ;
3. Tranquillité résidentielle ;
4. Développement social (concertation / sensibilisation des habitants et habitantes, animation, lien social) ;
5. Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (hors quartiers NPNRU).

3° - LES ACTEURS CONCERNES

Les porteurs de projets de la Politique de la Ville peuvent être des associations, des bailleurs, des collectivités territoriales ou des établissements publics, dans la mesure où leur action intervient en direction des habitants et habitantes des quartiers prioritaires.

4° - LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Selon les annonces officielles prévues en fin d'année 2023 sur la géographie prioritaire, il sera demandé aux porteurs de projets de réajuster leur dossier. Pour les actions intercommunales, il sera nécessaire de couvrir l'ensemble des quartiers y compris les nouveaux périmètres. Les porteurs de projets intercommunaux et communaux devront prendre en compte les projets de quartiers en cours d'élaboration.

Actuellement 7 communes sont concernées par la politique de la ville : Maubeuge, Hautmont, Jeumont, Ferrière-la-Grande, Feignies, Louvroil et Neuf-Mesnil. Ces dernières représentent un public cible de 22 709 habitants.

Les **7 communes**, représentent **9 quartiers** dont **1 quartier intercommunal** :

Commune concernée	Nom du quartier	Population totale du quartier prioritaire	Répartition par commune
FEIGNIES	Les explorateurs – Place du 8 mai 1945 – Jean Jaurès – La Flamenne	1 210	1 210
	Quartier du village	1 246	1 246
HAUTMONT	Bois du Quesnoy	1 370	2 710
	Quartier intercommunal Sous-le-Bois, Montplaisir, rue d'Hautmont	1 340	
JEUMONT LOUVROIL	Centre – Lambreçon	2 810	2 810
	Longs Prés – Prés du paradis	1 360	
	Quartier intercommunal Sous-le-Bois, Montplaisir, rue d'Hautmont	1 070	
MAUBEUGE	Pont de Pierre	2 080	12 102
	Provinces Françaises	1 580	
	L'Épinette	1 202	
	Quartier intercommunal Sous-le-bois, Montplaisir, rue d'Hautmont	7 240	
NEUF-MESNIL	Quartier intercommunal Sous-le-Bois, Montplaisir, rue d'Hautmont	201	201
TOTAL		22 709	22 709

Sur le territoire de la CAMVS, **la commune d'Aulnoye-Aymeries, le quartier de Rocq sur la commune de Recquignies et les quartiers des inventeurs et les secteurs gare de Jeumont** sont depuis 2014 placés en veille active.

Il est possible d'utiliser le système d'informations de la politique de la ville pour savoir si une adresse se situe dans le quartier réglementaire à partir du lien suivant : <https://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche>

5° - LES CREDITS MOBILISABLES

Dans le cadre du Contrat de Ville, la programmation unique et partenariale est annuelle.

Le Contrat de ville s'applique aux quartiers prioritaires, quartiers vécus et quartiers de « veille active » de l'agglomération et couvre ainsi les différents périmètres donnant accès aux crédits :

- De droit commun de l'ensemble des partenaires signataires, sur l'ensemble du territoire intercommunal (territoires en veille inclus),
- Spécifiques « politique de la ville » de l'Etat et de la CAMVS ou des communes (DPVF) ; ces crédits seront concentrés sur les territoires en géographie réglementaire et les quartiers vécus,
- Spécifiques « politique de la ville » de la Région qui seront concentrés sur les territoires en géographie réglementaire, les quartiers vécus et en veille active.

Dans le cadre du présent appel à projets, les crédits mobilisables sont les suivants :

- **Crédits spécifiques Etat et Région :**

↳ *Pour les quartiers réglementaires et vécus :*

1. La Dotation Politique de la Ville Fonctionnement qui finance 3 dispositifs :
 - Les actions intercommunales et locales au titre du « contrat de ville »
 - Le PRE (Programme de Réussite Educative) avec un co-financement de 65 %
 - L'opération VVV (Ville Vie Vacances),
2. Les crédits dédiés au FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation)
3. Les crédits liés à l'abattement de la TFPB, dont la programmation intègre également la programmation unique de la CAMVS.
4. Les crédits spécifiques Région

↳ *Pour les quartiers en veille :*

- Crédits spécifiques Région

IMPORTANT : Les crédits spécifiques de la Région peuvent être cumulés avec les crédits spécifiques de l'Etat,
Il est impératif de trouver une participation financière de la commune ou de l'EPCI.

Intervention de la Région en faveur des habitants quartiers politique de la ville 2024-2030 :

Répondant aux priorités régionales que sont l'économie, l'emploi, l'équilibre des territoires et face aux défis de la décarbonation, la Région Hauts-de-France, en s'appuyant sur la dynamique rev3, entend réaffirmer son partenariat dans le cadre des futures contractualisations avec les collectivités et au bénéfice des habitants des quartiers.

Forte de son intervention historique et reconnue, la Région Hauts-de-France souhaite dans ces nouveaux contrats, améliorer la coordination des démarches en faveur des habitants des quartiers et conforter son action autour de deux priorités pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030.

1. Un enjeu de coordination des démarches en faveur des habitants des quartiers

Grâce à une animation intégratrice et facilitatrice des contrats de ville

La future contractualisation devra être un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques publiques concourant à la mise en œuvre des priorités : Dotation Politique de la Ville, Cités Educatives, exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), DRE (Dispositif de Réussite Educative), mobilisation du réseau des acteurs de l'emploi France Travail, coordination de l'animation estivale des quartiers.

Ainsi le soutien régional aux programmations des contrats de ville ne se fera qu'à la condition que l'ensemble des moyens mobilisés par tous les partenaires (investissement et fonctionnement) soient connus et partagés.

Grâce à une meilleure articulation avec les dispositifs régionaux de droit commun

L'engagement régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de ville pour la période 2024-2030 s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats de ville et s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profits des quartiers : crédits de droit commun, crédits spécifiques politique de la ville, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) et fonds européens. La Région a ainsi précisé les lignes de partage entre dispositifs de droit commun et dispositifs spécifiques politique de la ville notamment sur les questions d'emploi et de formation.

Aussi, afin d'accompagner les porteurs de projet sur les dispositifs mobilisables, les services de la Région et en particulier, les agents du service Cohésion Sociale et Urbaine peuvent être sollicités (contacts en bas de ce document) ; par ailleurs, la Région a mis en ligne un guide des aides : <http://guide-aides.hautsdefrance.fr/>. Peuvent ainsi être identifiées les aides existantes au titre du droit commun de la Région Hauts-de-France (notamment à travers un filtre par public : Demandeurs d'emploi, Associations, ... et par thème : Citoyenneté et solidarité, Culture et Patrimoine, Santé...).

Ainsi, la Région interviendra au titre de ses « crédits spécifiques » en appui aux politiques de droit commun.

2. Vers des Quartiers rev3

En se fixant pour objectif d'aboutir à une société décarbonée et durable à l'horizon 2050, la Région entend faciliter et accompagner le changement des modes de consommation et de production, pour répondre à l'urgence sociale et environnementale à l'échelle des quartiers les plus en difficulté. Il est à noter que les habitants de ces derniers sont beaucoup plus exposés aux nuisances environnementales et aux conséquences du réchauffement climatique ; alors qu'ils en sont, de fait, les moins contributeurs.

La démarche rev3 est une opportunité pour engager ces quartiers vers plus de résilience et d'agir notamment sur :

- Le développement de toute initiative reposant sur l'économie du partage et de la coopération ou l'économie circulaire (mutualisation de matériel, de services, de flux, de matière, d'énergie...), ainsi que sur la valorisation des circuits courts et de la consommation de proximité ;
- La mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable ;
- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments selon le triptyque : sobriété énergétique, efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables, afin de tendre vers un bâtiment basse consommation et producteur d'énergie ;

- Les projets favorisant la mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers (mobilité active, nature en ville, tiers lieux, bureaux partagés...);
- L'initiative citoyenne en encourageant les expériences innovantes et le développement de réponses répondant aux enjeux exprimés par les habitants.

Il s'agira donc pour la Région d'amplifier cette démarche rev3 dans les prochaines contractualisations.

3. Présentation des priorités régionales

Priorité 1 : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.

En matière d'attractivité et d'emploi, des difficultés persistent dans les quartiers Politique de la ville, pour autant, ce sont aussi des territoires enclins à s'inscrire pleinement dans les enjeux de transitions.

Pour rendre ces territoires plus attractifs, il importe que la Région, en complémentarité avec les autres partenaires de la politique de la ville, mobilise davantage les leviers dont elle a la charge/compétence : aménagement du territoire, formation, mobilité, information métier. L'attractivité des quartiers passe ainsi par une amélioration du cadre de vie, une intégration plus forte de la nature dans les espaces publics, une appropriation de ces espaces par les habitants, une reconnexion de ces quartiers aux autres quartiers de la ville. Elle passe également par un meilleur accès à l'emploi des habitants qui suppose un développement du tissu économique dans ces quartiers en intervenant de manière exceptionnelle et complémentaire sur l'immobilier d'entreprises dans ces secteurs.

Ainsi, l'intervention régionale s'évertuera à participer à la transformation urbaine, économique et sociale, pour changer l'image des quartiers.

Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville

La citoyenneté au travers de la participation des habitants consiste à leur octroyer une place plus importante dans le processus d'élaboration des politiques publiques, notamment dans le cadre des démarches entreprises autour des Fonds de Travaux Urbains, des Projets d'Initiative Citoyenne ou encore du dispositif Nos Quartiers d'Été, dispositifs emblématiques de la Région Hauts-de-France.



Les actions collectives, petites ou grandes, favorisent une mise en commun des ressources, la confrontation de points de vue et la considération et compréhension d'intérêts collectifs. La Région souhaite favoriser et accompagner les innovations entreprises et permettre le droit à l'expérimentation de systèmes innovants de participation locale.

Les dispositifs régionaux permettront d'accompagner les actions valorisant les talents et compétences au sein des quartiers.

Attention - Les orientations de la Région ci-dessus, définies par la délibération cadre n° 2023.01515, approuvée en Séance Plénière du 5 octobre 2023, seront complétées par des délibérations d'application relatives aux dispositifs opérationnels de la Région (soutien régional aux programmations des Contrats de Ville en fonctionnement et investissement, soutien régional à la citoyenneté et à l'animation de la Politique de la Ville ...) qui interviendront début 2024. Durant cette période de consolidation des dispositifs, la Région, en lien avec la gouvernance des contrats de ville, se rapprochera des EPCI afin d'identifier les projets susceptibles de répondre aux attentes régionales.

4. Nos Quartiers d'Eté (NQE)

Au travers de ce dispositif, la Région Hauts-de-France entend soutenir durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.



NQE a ainsi pour objectif principal d'animer les quartiers politique de la ville pendant l'été selon les grands principes suivants :

- Inscrire son projet dans un fil rouge régional : en 2024, dans la continuité de 2022 et 2023, le fil rouge s'intitule « nos quartiers préparent les Jeux »,
- Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « évènements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants,
- Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants,
- Proposer des manifestations écoresponsables s'inscrivant dans une démarche Rev3.

Les modalités techniques et financières du dispositif ont été approuvées lors de la commission permanente du 12 octobre 2023 (délibération n°2023.01664) et sont téléchargeables :

Sur le guide des aides de la Région :

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif711>

Sur la plateforme d'aide en ligne PAS :

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=NQE2>

5. Contacts

Ronan OTTINI - Région Hauts-de-France - Direction de l'aménagement du territoire et du logement - Service cohésion sociale et urbaine – ronan.ottini@hautsdefrance.fr - 03 74 27 18 19

- **Crédits spécifiques CAMVS/communes :**

Une action répondant à des enjeux à l'échelle d'un ou de plusieurs quartiers d'une seule commune et s'inscrivant dans le cadre des compétences communales sera cofinancée par la commune (qu'il s'agisse d'un cofinancement de l'Etat ou de la Région).

Une action répondant à des enjeux à l'échelle de plusieurs quartiers sur plusieurs communes et s'inscrivant dans le cadre des compétences intercommunales, sera cofinancée par la CAMVS (qu'il s'agisse d'un cofinancement de l'Etat ou de la Région)

- **Département et CAF : les crédits de droit commun.**

Pour les actions mobilisant des crédits du Département ou de la CAF, elles doivent s'inscrire dans le cadre des politiques de droit commun existantes, qu'elles soient des compétences obligatoires ou volontaristes.

Toute action mobilisant les crédits dans le cadre de cet appel à projets doit nécessairement s'inscrire dans le cadre des priorités définies au sein du Contrat de Ville.

- **Bailleurs : Les crédits liés à l'A. TFPB**

Les crédits mobilisables au titre de l'abattement de la T.F.P.B intègrent également la programmation unique.

6° - PUBLICS CIBLES

Les actions devront être élaborées en lien avec les habitants et habitantes des QPV (Quartiers Politique de la Ville) et être dirigées prioritairement vers ces publics.

Les actions devront intégrer une mixité femmes-hommes. Une grille est annexée à l'AMI 2024 avec les questions essentielles pour prendre en compte l'égalité femmes-hommes dans les projets Politique de la Ville.

Les porteurs de projets ayant déposé une action politique de la ville devront participer aux formations sur l'égalité femmes-hommes et sur la Citoyenneté et les Valeurs de la République proposées par la CAMVS.

Les actions doivent répondre aux besoins des habitants et habitantes des quartiers de la politique de la ville.

D'une façon générale, les projets devront intégrer une démarche participative en associant des habitants et habitantes souhaitant s'engager dans la construction et le suivi des actions.

7° - CALENDRIER D'INSTRUCTION DE LA PROGRAMMATION

Le calendrier de dépôt des programmations sera le même pour tous les dispositifs :

DATES	DESCRIPTION
Novembre 2023	Lancement de l'A.M.I 2024
08/12	Date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention à la CAMVS.
11/12 au 15/12	Enregistrement de la programmation par la CAMVS
20/12	Proposition de ventilation de la programmation par la CAMVS
21/12	Mise en place de la plateforme collaborative
22/12 au 19/01/2024	Instruction des dossiers par les partenaires (Etat, Région, CAMVS, Conseil Départemental, CAF, Villes) + consultation des conseillers citoyens
25/01/2024	Comité de programmation partenarial
01/02/2024	Retour sur le Comité de programmation en COTECH
Février 2024	Comité de pilotage validant politiquement la programmation

En cas d'avis défavorable, un courrier motivant cet avis sera transmis au porteur par la commune ou la CAMVS interpellée en qualité de cofinanceur ; celui-ci sera transmis après le comité de pilotage validant la programmation Contrat de Ville.

La plateforme « DAUPHIN » est opérationnelle depuis octobre 2018. Les porteurs de projet, outre le fait d'avoir communiqué leur dossier de demande de subvention aux communes ou à la CAMVS devront « in fine » enregistrer leur dossier sur DAUPHIN. Toutefois, ils ne le feront qu'après le comité de pilotage.

Chaque porteur de projet dont l'action a reçu un avis favorable pour un financement se verra proposer le Contrat d'engagement républicain, instauré depuis le 2 janvier 2022.

8° - CRITERE DE RECEVABILITE DES DOSSIERS

CRITERES GENERAUX

Présentation des dossiers :

Les dossiers doivent être détaillés et complets, et contenir les éléments précis permettant d'apprécier la qualité et la pertinence des actions. Il est attendu une description très concrète des actions.

Les dossiers devront répondre précisément aux questions suivantes : Qui ? Avec qui (partenariat) ? Quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ? Pourquoi ?

Lieu de déroulement des actions : chaque dossier doit citer de façon précise et certaine les quartiers en géographie prioritaire où se déclinera l'action

Public cible :

Les actions doivent concerner des publics majoritairement issus des quartiers prioritaires. Il importera de définir en amont de la réalisation de l'action une méthode permettant d'identifier l'origine géographique des bénéficiaires.

Pour les dossiers de l'Etat :

Les actions déposées doivent prioritairement cibler les habitant-es des quartiers prioritaires. L'ensemble de ces actions doit bénéficier d'un co-financement.



Les crédits Etat spécifiques à la politique de la ville sont dédiés exclusivement aux habitant-es de ces quartiers.

Dépenses éligibles :

✓ Les projets doivent présenter un **budget prévisionnel équilibré**, c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes. Ce budget doit être distinct du budget prévisionnel de l'association ou de la structure porteuse du projet. Il doit être composé de deux types de charges :

- les charges directes qui sont directement imputables à la mise en place et au déroulement de l'action : prestations de services d'intervenants extérieurs, salarié de la structure dédiée à l'action, achat de fournitures et matériels consommables. (cf. dossier de demande de subvention).

> Les **frais d'achats** sont pris en charge par les crédits spécifiques de la politique de la ville à hauteur de **10 % maximum du montant global de l'action**.

- les charges indirectes qui concernent les dépenses liées à l'administration et à l'organisation de l'association ou de la structure porteuse attribuées à la mise en place et au déroulement de l'action : salaires, loyers, assurances, matériels.

> Ces **frais de structure** sont pris en charge par les crédits spécifiques de la politique de la ville à hauteur de **10 % maximum du montant global de l'action** (cf. la fiche spécifique aux moyens – annexe 10)

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Les projets déposés doivent être en conformité avec les priorités du Contrat de Ville.



Les associations ont l'obligation de rencontrer ou prendre contact avec un référent politique de la ville de la CAMVS ou les commune(s) concernée(s) avant le dépôt du dossier.

Les projets de quartiers sont en cours d'élaboration par les communes. Les porteurs de projets doivent se rapprocher des référents communaux pour connaître les priorités issues des projets de quartier.

- Les services de la CAMVS rencontreront un panel des bénéficiaires de chaque action dans le cadre du bilan et de l'évaluation qu'ils effectuent de chaque action financée.
- **Le taux de co-financement maximal de l'Etat se décline comme suit :**
 - 80% maximum pour les actions nouvelles (sur décision du comité de programmation). Le taux de base est de 50% ;
 - 50% maximum pour les actions reconduites ;
 - 30% maximum pour les actions reconduites pour la dernière année ainsi que pour l'ingénierie.Le comité de programmation est seul décisionnaire sur la programmation.
- L'action proposée doit se dérouler hors temps scolaire, et hors TAP/NAP.
- **Tout dossier doit être présenté selon la règle des 50% collectivité et 50% crédits spécifiques Etat sur le reste à charge après déduction du droit commun. Pour les actions jugées innovantes et remarquables, les services instructeurs de l'Etat du comité de programmation, peuvent exceptionnellement accorder une subvention jusque 80%.**
- **Les crédits spécifiques de l'État peuvent être cumulés avec les crédits spécifiques de la Région, tout comme les crédits spécifiques de l'Etat ou de la Région peuvent être cumulés avec des crédits de droit commun.**

- Le dossier de demande de subvention devra être **complet pour pouvoir bénéficier du versement de la subvention.**

De manière détaillée, l'ensemble des éléments relatifs à l'instruction des dossiers relevant des crédits spécifiques Etat, Région, CAMVS, communes se retrouvent sur le site de la CAMVS : <http://www.agglo-maubeugevaldesambre.fr>

9° - PROCEDURE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS

Toutes les demandes de subvention (**Etat ou Région**) sont à transmettre **avant le 8 décembre 2023.**

Pour les actions intercommunales : la saisie des demandes de subvention et des bilans intermédiaires sont à effectuer en ligne sur la plateforme de la CAMVS pour les demandes de subvention : <https://ca-maubeuge.mgcloud.fr/>

Pour les actions communales :

Une fiche synthétique est téléchargeable sur le site internet de l'agglomération, ou sur demande auprès du référent Politique de la Ville.

Les fiches synthétiques sont à transmettre sur l'adresse mail du référent politique de la ville de votre commune (voir liste en dernière page), qui transmettra à la CAMVS.

Ce dossier doit être accompagné également en version numérique d'un courrier signé du Président de la structure engageant cette dernière à travers son conseil d'administration.

Pour les actions en reconduction un bilan intermédiaire relevant l'état d'avancement de l'action N-1 au moment du dépôt doit accompagner ledit dossier.



Pour les dossiers sollicitant la DPVF Etat : la dématérialisation des demandes de subventions via l'outil DAUPHIN

Toutes les demandes de subventions 2024 auprès de l'Etat s'effectueront en ligne sur DAUPHIN, et ce après retour du comité de pilotage mi-décembre 2023.

Cet outil de dépôt dématérialisé des demandes de subventions a pour but de faciliter et de fluidifier la saisie et l'instruction des dossiers, et de garantir aux porteurs et aux chefs de projets une transmission rapide et sécurisée aux services payeurs de l'Etat.

10° - PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

L'instruction se déroule en deux temps :

- Tous les dossiers réceptionnés et enregistrés au titre de la programmation 2024 seront fléchés de vers les services concernés, selon la thématique abordée et/ou le dispositif sollicité (Etat, Région, Conseil Départemental, CAF).
Chaque instructeur émettra un avis motivé sur les dossiers avant le comité de programmation (favorable ou défavorable).
Les conseillers citoyens émettront un avis sur les actions présentées, qui sera pris en compte par les services instructeurs.

- Les avis définitifs seront fixés à l'occasion d'un comité de programmation avant validation définitive de la programmation unique 2023 par le comité de pilotage Contrat de Ville.

11° - PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR

Pour les actions ayant obtenu un **avis favorable**, les pièces administratives à fournir **après le comité de pilotage** seront les suivantes :

Pour les associations :

- Un courrier officiel de demande de subvention ;
- RIB ;
- Liste des membres du Conseil d'administration ;
- Liste des membres du bureau complétée de : NOM et/ou NOM de jeune fille, Prénom, date de naissance, lieu de naissance et adresse de résidence
- Les statuts ;
- Copie de récépissé de déclaration de l'association ;
- Le dossier type dossier demande de subvention envoyé en version numérique
- Pour les actions renouvelées, bilan intermédiaire financier et qualitatif de l'action 2022.

Pour les autres porteurs de projets :

- Un courrier officiel de demande de subvention ;
- RIB ;
- Un dossier de demande de subvention en version numérique et un original signé en version papier ;
- Pour les actions renouvelées, bilan intermédiaire financier et qualitatif de l'action 2022.

12° - SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS

Pour chaque action financée, au moins une réunion de suivi et un comité de pilotage devront être organisés où tous les financeurs doivent être invités.

Un calendrier précis des ateliers, interventions, temps forts, indiquant les dates et lieux de déroulement des actions, devra être fourni aux membres du comité de programmation dès le dépôt du dossier initial. Ces éléments calendaires devront être finalisés et transmis dès le mois de janvier 2024.

Les services de la CAMVS ou des communes procéderont durant l'année à différentes visites des actions mises en place pour rencontrer les publics concernés.

Une fiche de suivi-évaluation, fournie par les services de la CAMVS, devra être renseignée au démarrage de l'action, à mi-parcours et à l'achèvement de l'action.

Après validation de la programmation, un bilan final de l'action est à transmettre à la CAMVS, aux communes ainsi qu'aux financeurs que sont l'Etat et la Région avant le 31 mars de l'année n+1.

Attention : le paiement de la subvention Etat 2024 est conditionné à la saisie du bilan de l'année 2023 sur DAUPHIN au 31 janvier 2024, pour toute action reconduite. L'envoi papier n'est pas obligatoire ; toutefois, les porteurs doivent conserver un format papier ou numérique au cas où l'administration le demandait.

13° - COMMUNICATION AUTOUR DES PROJETS

Toute communication devra faire l'objet d'une information préalable au service communication de la CAMVS ou des villes.

Chaque porteur de projets s'engage à mentionner le nom des financeurs. Les logos correspondants devront être indiqués sur tous les supports de communication en lien avec l'action après concertation avec les services politique de la ville de la C.A.M.V.S. ou des villes.

Les porteurs de projets devront être vigilants à la diffusion d'une communication exempte de stéréotypes.

Les services communication de la C.A.M.V.S. ou des villes pourront être amenés à réaliser des photos et des vidéos des actions qui seront utilisés lors d'évènements ou de présentations.

14° - TEMPS FORTS

Dans le cadre d'un temps fort, les actions contrat de ville intercommunales et locales seront présentées aux conseils citoyens, habitants et habitantes, communes en politique de la ville et partenaires de la programmation politique de la ville avant la fin du 1^{er} trimestre 2023.

L'objectif est de faire connaître la programmation afin d'améliorer le partenariat avec les associations et de renforcer leur implantation sur les quartiers. Les conseillers citoyens mobiliseront les habitants et habitantes en étant des relais et en communiquant sur l'évènement.

15° - VADEMECUM DU PORTEUR DE PROJET

PREPARATION ACTION

1. Quel constat a donné lieu à la mise en place de l'action ?
2. Quels indicateurs ont été utilisés pour choisir cette problématique ?
3. Quels sont les objectifs de l'action mise en œuvre ?
4. Quels sont les publics, lieux ou objets ciblés par l'action ?
5. Le projet comporte-t-il une approche de genre ? (enfants, jeunes, adultes, femmes...)
6. Pouvez-vous décrire précisément le contenu du projet et les actions s'y rapportant ?
7. Quel processus de mise en œuvre du projet envisagez-vous ?
8. Qui a initié le projet et qui en est le pilote ?
9. Quels sont les partenaires impliqués dans la planification et/ou le développement et/ou l'exécution de l'action ?
Si oui, quels sont-ils ? Quel est leur rôle ?
10. Quelles sont les échéances significatives : mise en place des moyens budgétaires, signatures de conventions... ?
11. Quel est le budget annuel de l'opération ?

BILAN

12. La situation de départ a-t-elle évolué suite aux actions menées ?
13. Les objectifs du projet ont-ils été atteints ? Si oui, à quel degré ?
14. Quels sont les indicateurs disponibles pour le suivi de l'action ?
15. L'action a-t-elle été évaluée ? Si oui, quel type d'évaluation a été effectué (par un tiers, devant les habitants et habitantes, devant un conseil d'administration...)?
16. Quelles sont les principales conditions de réussite de l'action ? A votre avis, quels sont les éléments qui ont permis à l'action de réussir ?
17. Quels ont été les obstacles et/ou insuffisances rencontrés dans la mise en œuvre du projet ?
18. Le projet est-il durable ? Quelles sont les perspectives de poursuite ou de développement du projet ?
19. Le projet est-il transposable ailleurs ? Si oui, à quelle(s) condition(s) ?
20. Le projet est-il innovant ? Quels sont les éléments novateurs ?
21. Cette action a-t-elle été inspirée par une autre action, ou a-t-elle déjà été partagée par d'autres ?
22. Pensez-vous que l'action contribue aux actions et développement menés au niveau de la Cohésion Sociale de la commune, de l'Agglo?

16° - CONTACTS POLITIQUE DE LA VILLE DU TERRITOIRE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Service Politique de la Ville CAMVS :

Jean-Christophe CHANTRELLE – Chargé de mission	jc.chantrelle@amvs.fr
Madjid ZATAR – Chargé de mission	madjid.zatar@amvs.fr
Maysan DAOUDI – Chargée de mission	maysan.daoudi@amvs.fr
Jamel AZARZAM – Chargé de mission	jamel.azarzam@amvs.fr

Pour vous accompagner dans le montage de vos projets à dimension intercommunale, le service politique de la ville de la CAMVS est à votre disposition pour un rendez-vous, appelez le 03.27.53.01.00.

VILLES

Feignies :

Nadia BENABIDA	n.benabida@ville-feignies.fr
Nordine ZAOUCHI	n.zaouchi@ville-feignies.fr
Sarah BELHADJOUJJA	s.belhadjoudja@ville-feignies.fr

Ferrière la Grande :

Bruno DIEU	bdieu@ferrierelagrande.fr
Denis HAUTCOEUR	dhautcoeurvins@ferrierelagrande.fr
Hautmont : Naïma Ghomari	n.ghomari@mairie-hautmont.fr
Jeumont : Abdel BOUJOUF	abdelkader.boujjouf@mairie-jeumont.fr
Louvroil : Abdel BADOUD	abdel.badoud@louvroil.fr
Nasser ALLATI	abdennasser.allati@louvroil.fr
Maubeuge : Jonathan LARIVIERE	jonathan.lariviere@ville-maubeuge.fr
Neuf-Mesnil : Mairie de Neuf-Mesnil	mairie.neufmesnil@wanadoo.fr
Aulnoye-Aymeries : Mairie d' Aulnoye-Aymeries	fabien.thurette@aulnoye-aymeries.fr
Recquignies : Mairie de Recquignies	mairie-recquignies@wanadoo.fr

ETAT

Déléguées du Préfet

Edwige ABDALLAG	edwige.abdallag@nord.gouv.fr
Christie COUNE	christie.coune@nord.gouv.fr

Direction Départementale de l'Emploi et des Territoires (DDET)

Magalie MAIRESSE , chargée de développement de l'emploi et des territoires	magalie.mairesse@nord.gouv.fr
---	-------------------------------

Agence Régionale de Santé (ARS)

Sadia OUHABI , chargée de mission	sadia.ouahbi@ars.sante.fr
--	---------------------------

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Florence LEMOINE , Conseillère action culturelle et territoriale / culture et lien social	florence.lemoine@culture.gouv.fr
--	----------------------------------

REGION

Yannick SERPAUD , Direction de l'aménagement du territoire et du logement	yannick.serpaud@hautsdefrance.fr
Service cohésion sociale et urbaine	ronan.ottini@hautsdefrance.fr
Ronan OTTINI , Chargé de mission	

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Benoît MILOWSKI , Chargé de mission politique de la ville	benoit.milowski@lenord.fr
Arnaud NOIRET , Responsable Direction Déléguée de l'Avesnois	arnaud.noiret@lenord.fr

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

CAMVS/ Neuf-Mesnil : Marion **GALLARD**

marion.gallard@cafnord.cnafmail.fr

Feignies/Hautmont : **Véronique PODOLSKI**

veronique.podolski@cafnord.cnafmail.fr

Aulnoye-Aymeries/ Ferrière-La-Grande : Hélène **MATTON**

helene.matton@cafnord.cnafmail.fr

Jeumont : Ingrid **MENUT**

ingrid.menut@cafnord.cnafmail.fr

Louvroil : Caroline **CAZE**

caroline.caze@cafnord.cnafmail.fr

Maubeuge/ Recquignies : Maxellende **CARPENTIER**

maxellende.carpentier@cafnord.cnafmail.fr

Responsable d'Unité de Territoire : Aurélie **LAURENT**

aurelie.laurent@cafnord.cnafmail.fr

BAILLEURS

Stéphane **LEBLANC** : directeur de la politique de la ville-Promocil

leblancs@groupe-sai.fr

Amandine **ROSTAN** : Responsable Politique de la Ville –

Cohésion Sociale-Habitat du Nord

a.rostan@habitatdunord.fr

Isabelle **PELERIAUX** : directrice d'agence-Partenord Habitat

ipeleraux@partenordhabitat.fr

Stéphanie **BARAT** : Chargée de cohésion sociale-SIGH

sbarat@sigh-habitat.fr